ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2009

CRÉATION D'UNE PREMIÈRE ANNÉE COMMUNE AUX ÉTUDES DE SANTÉ (Deuxième lecture) - (n° 1740)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 5

présenté par Mme Lemorton, Mme Orliac, Mme Karamanli, Mme Delaunay, Mme Crozon, Mme Fourneyron et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE PREMIER

Après le mot:

« pharmaceutiques »,

rédiger ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 2 :

« , de sage-femme, d'infirmier(e) et de kinésithérapeute. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de la réforme de la première année de médecine étant de permettre à ces professions d'acquérir une culture commune, il convient d'y inclure les infirmiers et les kinésithérapeutes, qui sont amenés à travailler de plus en plus en commun avec le développement des maisons de santé pluridisciplinaires, mais aussi des délégations de tâches.